



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Référence :
2026-09-10-01

Objet de la délibération :
**Désignation du secrétaire
de séance**

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusés représentés :

M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel
Mme MIHELIC Sandie donne procuration à Mme PREAU Françoise

Objet de la délibération : Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu' « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Hervé DEMARK, directeur général de la Mairie de Landsers, en qualité de secrétaire pour cette séance du Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMME Monsieur Hervé DEMARK en qualité de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2026

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 11 septembre 2026



Le Maire
Daniel ADRIAN

Le secrétaire
Hervé DEMARK